

Charmoille, le 30 juillet 2020

Chers proches de nos résidents,

Comme vous l'avez certainement appris, M. Jacques Gerber, ministre du Département de l'Économie et de la Santé, a assoupli les contraintes liées aux visites dans les institutions d'accueil et de soins. Conformément à ses directives, nous vous communiquons les nouvelles règles qui seront en vigueur aux Cerisiers **à partir du lundi 3 août prochain.**

- **Accueil** : les visiteurs devront **s'annoncer à l'entrée** du bâtiment principal, inscrire leur nom sur le registre que nous sommes obligés de tenir et répondre aux questions de la liste de contrôle d'état de santé.
- **Hygiène et sécurité** : les visiteurs seront munis d'un **masque** personnel, **même en extérieur**, et devront **se désinfecter les mains** avec le produit mis à disposition. Les tables de la cafétéria seront disposées à une distance de 2 m selon les normes concernant les restaurants et établissements publics.
- **Horaires** : les visites pourront avoir lieu tous les jours **de 13h30 à 17h30** (les visiteurs doivent quitter l'institution **au plus tard à 17h30**); pour des raisons pratiques, il ne sera plus possible de prendre des repas en cafétéria avec nos résidents. La durée d'une visite n'est plus limitée comme auparavant.
- **Locaux** : les visiteurs pourront rencontrer les résidents **dans les locaux communs** (hall d'entrée, cafétéria, extérieurs, par exemple) **ainsi que dans les chambres**. Toutefois, afin de limiter les contacts avec d'autres résidents, **les visiteurs ne sont pas autorisés à stationner dans les espaces de vie des services.**
- **Nombre et type de visiteurs** : les visiteurs sont **limités à 4 par résident**. Les animaux sont autorisés à l'extérieur des bâtiments.

La nouveauté essentielle des nouvelles directives réside dans l'**autorisation pour nos résidents de sortir pour des visites dans leur famille** (réunion de famille jusqu'à **10 personnes maximum**).

Nous vous demandons de **communiquer le lieu ainsi que les coordonnées de la personne responsable** de cette sortie en famille. Il importe dans ce cas que les proches soient conscients des risques qu'ils pourraient faire courir à nos résidents et qu'ils appliquent les règles de sécurité sanitaire édictées par l'OFSP et le service de la santé publique du Canton du Jura (port du masque, désinfection, distance).

En ce qui concerne les transports de résidents assurés par la famille pour des rendez-vous médicaux, ils pourront continuer à avoir lieu mais là aussi dans le respect strict des consignes d'hygiène, notamment le port du masque dans la voiture et au cabinet médical.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre collaboration pour que la santé de nos résidents continue à être préservée. C'est grâce à votre appui, à votre prise de conscience et à l'application des mesures de sécurité sanitaire que nous pourrions continuer à maintenir le coronavirus à l'écart de nos résidents. N'oublions pas qu'un cas de coronavirus décelé dans notre institution aboutirait immédiatement à un isolement du résident malade ainsi que des résidents de son service, voire à une mise en quarantaine de notre établissement, sans oublier les dangers de grave atteinte à la santé pour nos pensionnaires.

Nous continuerons à vous informer aussi rapidement que possible des changements et évolutions de la situation, et vous recommandons également de prendre régulièrement connaissance des informations des autorités. Par ailleurs, **nous vous remercions de communiquer ces nouvelles directives à tous vos proches**, car nous sommes dans l'impossibilité de contacter tout le monde.

En restant à votre écoute et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons nos plus cordiales salutations.

FONDATION LES CERISIERS

Jean-Paul Nusbaumer
Directeur

